



# REGLEMENT PARTICULIER du 14ème rallye régional du Hauts Pays Vençois

## PROGRAMME - HORAIRES

**Parution du règlement :** ..... lundi 7 Aout 2017

**Ouverture des engagements :** ..... dès parution du règlement

**Clôture des engagements :** ..... lundi 25 septembre 2017 (minuit cachet de la poste faisant foi)

**Parution du road-book :** ..... vendredi 29 septembre 2017

**Publication de la liste des engagés :** ..... sur le site ASA Vence

**Dates et heures des reconnaissances :** .... samedi 30 septembre 2017 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00  
..... Vendredi 06 octobre 2017 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

**Vérifications des documents :** ..... le vendredi 6 octobre 2017 de 14h à 21h00  
parking de la piscine Vence ..... et le samedi 7 octobre 2017 de 6h00 à 8h00

**Vérifications des voitures.....** le vendredi 6 octobre 2017 de 14h15 à 21 h 15  
parking de la piscine Vence ..... et le samedi 7 octobre de 6 h15 à 8h15

**Heure de mise en place du parc de départ** ..... le vendredi 6 octobre 2017 à 14h00  
parking de la piscine Vence

**1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs :** ..... vendredi 6 Octobre 2017 20 h 15  
Gymnase Dandreis (club house)

**Publication des équipages admis au départ:** ..... Samedi 7 Octobre 2017 9h00  
Panneau situé sur le portail des vérifications administratives

**Briefing des pilotes** ..... (écrit sera remis au vérif. administratives avec émargement)

**Départ du rallye :** ..... samedi 7 octobre 2017 10h00  
Parking de la piscine Vence

**Arrivée du rallye :** ..... samedi 7 octobre 2017 20h0  
Parking de la piscine Vence

**Publication des résultats du rallye :** ..... samedi 7 octobre 2017  
Parking de la piscine Vence ..... 30 minute après l'arrivée du dernier concurrent

**Vérifications finales éventuelles:**  
Garage Sartory 472 route de Vence 6140 Tourrettes-sur-loup  
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

**Remise des prix :** ..... Dimanche 8 octobre 2017 10h00  
Gymnase Dandréis Vence

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ASA Vence Cité des arts organise le Samedi 7 Octobre 2017 en qualité d'organisateur administratif. **Le 14<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays Vençois (Moderne & VHC)**

**Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile sous le numéro de Visa 56 et sous le permis d'organiser numéro 694 en date du 13/07/2017.**

### Comité d'Organisation

Président : Mr Servelle Yvan

Membres : Responsable Parc Assistance : ..... Jautro Anne Marie  
Responsable du Parc Fermé : ..... Renault Patrice  
Responsable des Commissaires : ..... Servelle Yvan  
Responsable, matériel : ..... Ruelle Jean Christophe  
Responsable remise des prix : ..... Lavdas Stéphanie, Barthélémy Bénédicte

Secrétariat du Rallye, Adresse :

Jusqu'au Vendredi 6 octobre :

1623 chemin du Riou 06140 Vence

Téléphone : **06 13 16 08 98**

Permanence du Rallye :

Gymnase Dandréis 06140 Vence

Lieu, date, horaire : Samedi 7 octobre de 6h00 à 0h00

**Avec la participation des Commissaires. ffsa**

### Organisateur technique

L'Association Sportive Automobile ASA Vence Cité des Arts

1623 chemin du Riou 06140 Vence

Téléphone : **06 13 16 08 98**

Représenté par Monsieur Yvan Servelle

#### 1.1P. OFFICIELS

Le collège est de 3 membres

Président:	<b>Michel BONZOM</b>	<b>n° licence 4090</b>
	<b>Rosy JAUDEL</b>	<b>n° licence 21159</b>
	<b>Annick PECOUT</b>	<b>n° licence 154215</b>
Directeur de Course :	<b>Robert GALLI</b>	<b>n° licence 9206</b>
Directeur de Course Adjoint	<b>Myriam VINCENT</b>	<b>n° licence 1527</b>
	<b>Michèle TURQUAY</b>	<b>n° licence 6843</b>
	<b>Thierry HAMONIC</b>	<b>n° licence 31600</b>
Directeur de course Adjoint Chargé BBR	<b>Serge DAO</b>	<b>n° licence 23974</b>
Directeur de course Adjoint 000	<b>Michel MELU</b>	<b>n° licence</b>
Directeur de course ES	<b>Eric MARTINI</b>	<b>n° licence 9826</b>
	<b>Stéphane OUDINIOT</b>	<b>n° licence 45980</b>
	<b>Sylvain METTON</b>	<b>n° licence 161804</b>
Médecin Chef :	<b>André MAILLOUX</b>	<b>n° licence 152162</b>
Commissaires Techniques :	<b>Philippe PRADO</b>	<b>n° licence 56333</b>
	<b>Philippe ETIENNE</b>	<b>n° licence 25619</b>
	<b>Jean Pierre FORESTELLO</b>	<b>n° licence 11620</b>
	<b>Philippe BLANC</b>	<b>n° licence 38131</b>
	<b>Jean François PINAZO</b>	<b>n° licence 1085</b>
Secrétaire des commissaires technique	<b>Christiane PINAZO</b>	<b>n° licence 23630</b>
	<b>Monique CAMBRIANI</b>	<b>n° licence 152628</b>

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	<b>Gérard BLANC GERO</b>	n° licence 55095
	<b>Aurore FOTIA</b>	n° licence 199244
	<b>Emmanuelle NAS DE TOURIS</b>	n° licence 186620
	<b>Isabelle FORESTELLO</b>	n° licence 138486
Délégué Sécurité Ligue PACA :	<b>Patrice POCHON</b>	n° licence 11563
Responsable Temps :	<b>Frédérique LEBLOIS</b>	n° licence 198449
Voiture Damier	<b>Sandrine LAMY</b>	n° licence 141070
	<b>Jean Philippe MICHAUD</b>	n° licence 114001
Informatique :	<b>Patrick Soft</b>	
Speaker :	<b>Rémi Dominique</b>	
Sécurité Radio et Médicale :	<b>AMSAR</b>	

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le **14<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DU PAYS VENCOIS MODERNE** compte pour :

La Coupe France des Rallyes 2018 coefficient 2

Les challenges rallyes 2017 de la ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le Samedi 7 Octobre 2017 de 6h00 à 11h00 au Gymnase Dandréis à Vence.

Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 7 Octobre 2017 sur le Parking de la Piscine de Vence de 6h15 à 11h30.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES**

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au **14<sup>ème</sup> Rallye du Pays Vençois** doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 25 septembre 2017 Minuit** (cachet de la poste faisant foi)

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 160 voitures, toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 180 voitures pour les deux rallyes.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 330 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 660 € (x 2)

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, et caché de la poste à l'adresse de L'ASA Vence 1623 chemin du Riou 06140 Vence

**3.1.13P.** Les organisateurs rembourseront, avec déduction d'une retenue de 30% sur les droits d'engagement aux concurrents qui pour x raisons ne pourront se présenter le jour du rallye. Un mail de confirmation de leur part avec l'heure et la date d'envoi avant le vendredi 6 octobre à 24h00 à l'adresse mail de l'organisateur ( [servelleyvan@gmail.com](mailto:servelleyvan@gmail.com) ). Aucun engagement sera remboursé le jour du rallye et aux concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de la voiture ou non présentations des document nécessaires.

## 3.2P EQUIPAGES

**3.2.9.P.** Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales.

Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point stop est accordée. Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures homologuées, à la date des vérifications techniques, qui correspondent aux prescriptions de l'Annexe J du Code Sportif International pour les voitures du Groupe A (S2000, Kit - Car, Super 1600), les voitures du groupe R, les voitures du groupe N et aux prescriptions de la FFSA pour les voitures des Groupes F2000, FRC, FA, FN, N2 Série, GT de Série 2 roues motrices.

**4.1.1P.** – Vitres Il est interdit d'apposer quoique ce soit sur les parties vitrées de l'habitacle des voitures en dehors : § des films anti déflagrants définis dans la réglementation technique, § des numéros, plaques et identifications prévus aux règlements, § d'un bandeau de lunette arrière d'une hauteur maximum de 10 cm mesuré le long de la surface de la vitre dans l'axe médian de la voiture.

Un bandeau publicitaire d'une seule ligne dont la hauteur ne sera pas supérieure à 100 mm pourra être apposé à la limite haute du pare-brise (limite pare-brise/carrosserie). De chaque côté du bandeau publicitaire un espace de 250 mm de large entre le bandeau et le montant de pare-brise devra être laissé libre pour la publicité de l'organisateur. o Côté droit de la voiture, sous cette surface publicitaire (250 x 100 mm) avec un espace de 5 à 10 mm sera apposé le numéro d'identification (numéro de course) fourni par l'organisateur (210 x 140 mm).

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée sur le Parking de Gamm Vert et sur la Route de la Reine Jeanne sur 2 km.

L'accès au parc d'assistance sera autorisé seulement aux véhicules munis d'un sticker fourni par l'organisateur le jour des vérifications, **ATTENTION PENSEZ AU BACHE DE PROTECTION** aucune remorque ne sera admise dans le parc d'assistance sous peine de mise hors course du concurrent propriétaire.

Le parc à remorque sera situé sur le Parking de l'imprimerie Trulli celui ci sera indiqué par des panneaux sur la route principale qui mène à Vence

#### 4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 14ème Rallye du Pays Viennois représente un parcours de 191,97 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,58 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 - 4	Col de Vence montée	7.33 km	2 fois .....	14.66 Km
ES 2 - 5 - 7	Bézaudun	3.11 km	3 fois .....	9.33 Km
ES 3 – 6	Cipières Gréolieres	3.98 km	2 fois .....	7.96 km
ES 8	Col de Vence descente	7.36 km	1 fois.....	7.63 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

## 6.2P. RECONNAISSANCES

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

**Le nombre de passage est limité à 3 maximums** ; des contrôles de passage seront effectués.

Les reconnaissances sont formellement interdites en dehors des dates et des horaires autorisés.

Des sanctions seront prises pour toute personne qui serait vu sur les spéciales du rallye.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : ..... chasuble jaune
- Chef de poste : ..... chasuble orange
- Relations concurrent : ..... chasuble rouge

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le Dimanche 8 Octobre 2017 à 10h00 dans le Gymnase Dandréis, tous les concurrents seront récompensés et un apéritif dinatoire suivra la remise des prix.

**Aucun prix financier ne sera attribué**